ssp vaud Enseignement

Rédaction:
Julien Eggenberger, *président*
Philipe Martin, *secrétaire syndical*
David Gygax, *secrétaire syndical*

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Lettre d'information

Numéro 3

Juin 2008

Retrouvez-nous sur notre site Web!

www.ssp-vaud.ch

Nouveaux/elles collègues

Une convention signée avec la HEP prévoit que désormais les organisations d'enseignant-e-s interviendront dans chaque filière pour présenter les différentes dimensions de la profession. Bienvenue aux collègues qui ont rejoint le SSP après nos dernières présentations à la HEP!

Conseils d'établissement

Le SSP a continué à s'opposer à la représentation des professionnel-le-s de l'école par des directeurs/trices, tel que le prévoyait la Ville de Lausanne. Interpellée par le SSP, la Cheffe du DFJC a admis que le projet de la Ville posait problème. Lausanne devrait revoir sa copie.

Statut des «prafos»

Les conditions d'engagement des praticien-ne-s formateurs/trices ont été reconduites pour une année. Le futur statut sera négocié avec l'Intersyndicale des Prafos, dont le SSP fait partie.

Pédagogie spécialisée

Un comité élargi du SSP aura lieu le 3 juillet pour discuter des conséquences de la RPT.

Decfo/Sysrem : chez vous prochainement !

Le 2 juin dernier, le Conseil d'Etat a signé un accord portant sur les «Orientations générales pour la mise en œuvre de Decfo/Sysrem» avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) dont fait partie notamment la Société pédagogique vaudoise (SPV).

L'Assemblée générale du SSP a refusé de signer cet accord parce que:

• Il est inacceptable que, dans un canton aussi riche, des salarié-e-s de la fonction publique voient leur salaire à venir baisser.

• Ce que nous avons obtenu depuis le mois de juillet 2007 est insuffisant. Certes, notre grève et nos mobilisations ont permis d'arracher des revalorisations et quelques avancées concrètes pour le personnel. Mais les concessions du Conseil d'Etat sont très nettement insuffisantes.

• Des milliers de salarié-e-s ignorent encore leur classification. Il est inacceptable qu'un accord soit signé sur le dos de cette partie du personnel.

Nous continuons de nous battre pour le personnel qui ne connaît toujours pas sa classe salariale. Nous continuons de dénoncer un accord qui ressemble fort à un «chèque en blanc» donné à l'employeur. Nous continuons de dénoncer les pertes salariales sur la carrière de nombreuses fonctions. Nous continuons de dénoncer la méthode Decfo elle-même.

D'ici à la fin de l'été, une fois les négociations sectorielles sur l'application du projet dans l'enseignement bouclées (plus d'infos au verso), la nouvelle classe salariale et le salaire prévu seront communiqués à chacune et chacun.

Une fois votre futur salaire connu, contactez le SSP pour savoir si la classification et le salaire qui en découle sont corrects. L'une de nos revendications était la création d'un organe de recours contre la classification. Nous l'avons obtenu, il s'agit maintenant de l'utiliser! Attention également aux «fausses revalorisations»: une augmentation momentanée du salaire, mais une perte sur la longueur. Pour vous prémunir contre toute mauvaise surprise, là aussi, contactez nous!

Notre lutte ne s'arrêtera pas avec l'entrée en vigueur de Decfo/Sysrem: nous utiliserons, ensemble, tous les moyens nécessaires pour lutter contre les baisses de salaires: demande de classification, recours des classifications individuelles ou collectives.

Bon scolaire : remède miracle ?

Dans plusieurs cantons, des campagnes sont menées pour le «libre choix» de l'école, à savoir le financement des écoles privées par l'Etat. Le SSP s'investit dans la campagne des opposant-e-s de manière déterminée, notamment à Bâle-campagne qui va voter cet automne.

Le SSP a publié une brochure intitulée «Bon scolaire: remède miracle pour une meilleure école? - arguments contre les tendances à la privatisation et pour une école publique de qualité» (commande via notre site internet). Elle met en avant ce que cache la revendication de choisir librement son école et analyse des expériences faites avec les bons scolaires. Le SSP montre, notamment, que le bon scolaire renforce les inégalités et détourne de l'argent de l'école publique, qui en a tant besoin, vers le privé.

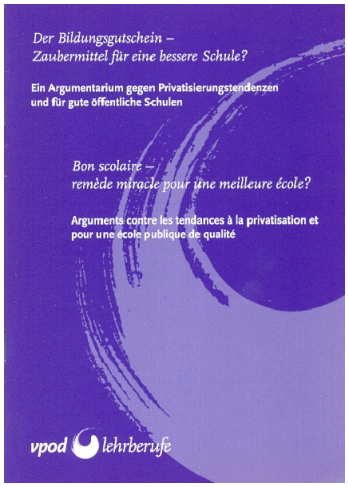

Congés sabbatiques

Les «Orientations générales» adoptées le 2 juin par le Conseil d'Etat et la FSF prévoient que les mesures transitoires seront financées par le capital du fonds des congés sabbatiques et, le cas échéant, son alimentation. Ce fonds a été créé en 2003 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le personnel. Il fait partie des mesures censées «compenser» les pertes salariales introduites avec la nouvelle loi (hausse de la cotisation à la Caisse de pensions et, déjà, étalement des augmentations annuelles). Il est ainsi financé intégralement par le corps enseignant lui-même.

Ce dispositif de congé sabbatique n'est guère satisfaisant. En effet, le congé n'est pas un droit. Un comité d'octroi est chargé d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. Le refus de certains projets suscite beaucoup d'incompréhension et une série de recours au tribunal.On constate de plus que seulement 40% à 60% des sommes à disposition chaque année sont utilisées. Le fonds a ainsi accumulé un capital de plus de 8 millions de francs.

Le SSP-Enseignement a pris acte que, suite à l'acceptation par la FSF des «Orientations générales», cette fortune, voire une partie de l'alimentation annuelle du fonds, servira à financer les mesures transitoires pour les fonctions enseignantes pénalisées par Decfo/Sysrem. Il estime toutefois que cela ne doit pas empêcher une réflexion sur les congés sabbatiques et notamment sur les raisons pour lesquelles le fonds, pourtant relativement peu doté, n'est pas intégralement utilisé.

Face à la pénibilité croissante de la profession, c'est un véritable congé sabbatique – institué comme un droit, afin de permettre un perfectionnement ou un ressourcement au sens large – qui devrait être introduit.

Application de Decfo/Sysrem dans l'enseignement: début des négociations

Pour le domaine de l'enseignement, des négociations sectorielles sur Decfo/Sysrem vont débuter.

Si le financement des revalorisations promises aux instituteur-trice-s (+9.2%) et revendiquées par le SSP depuis longtemps ont enfin été obtenues grâce à notre mobilisation, il reste de très nombreux points qui posent problème. Ces négociations sectorielles représentent donc une ouverture intéressante. Toutefois rien n'est encore gagné.

Les 23 juin et 1er juillet auront lieu des négociations consacrées aux mesures transitoires pour les fonctions dont le maximum salarial dans le nouveau système est inférieur au maximum actuel. Par la suite (il n'y a pas encore de calendrier précis), d'autres questions liées à la mise en œuvre de Decfo/Sysrem dans l'enseignement devraient être négociées.

Garantie des droits acquis

Comme cela figurait dans sa liste de revendications de janvier 2008, le SSP a demandé le maintien du plafond le plus favorable pour tous les employé-e-s actuellement en fonction. Cette revendication, d'un coût relativement modeste, nous semble être une des conditions de base d'une introduction d'un nouveau système salarial respectant l'égalité de traitement. Par ailleurs, il faudra travailler sur la vitesse de progression.

Temps de travail au cycle initial

Dans l'absolu, la fonction de maître-sse d'école enfantine est nettement revalorisée (+15.9%). Mais le DFJC a l'intention d'aligner le nombre de périodes d'enseignement sur celui des actuels instituteur-trice-s de 23 à 28 périodes, péjorant de manière spectaculaire les conditions de travail dans ce secteur. Dès lors, le salaire-horaire de ces collègues baisserait de 5% environ. Cette question a été abordée dans notre précédente édition et doit fait l'objet de négociations. La pression mise par le SSP-enseignement n'y est pas pour rien.

Par ailleurs, des inconnues subsistent (classification, temps de travail) dans certains secteurs, dont l'OPTI.

Dans le secondaire I et II

Les pertes salariales dans l'enseignement secondaire I et II sont toujours importantes, bien que la réduction de la durée de progression de 30 à 26 ans l'atténue (de fait, cette seule conquête vaut un multiple des retenues de grève pour chacun: comme quoi, la lutte paie!).

En l'état et par exemple, une carrière de maître-sse licencié «vaudrait» 192 000.- de moins (-4.4%) et celle d'un maître-sse de gymnase 399 600 .- de moins (-8.1%). On le constate, les fonctions de l'enseignement secondaire sont particulièrement malmenées du fait de l'absence de prise en compte dans la classification DECFO de l'exigence d'un double master (Université et HEP).

À défaut d'une modification de la classification des fonctions, le SSP propose, afin de tenir compte de ces exigences particulières, d'introduire une indemnité spécifique. Le coût de cette mesure, qui permettrait d'éliminer la dévalorisation de ces fonctions, tournerait autour de 4 à 5 millions pérennes.

L'avancée de ces négociations sera communiquée sur notre site internet.

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

○ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-enseignement*
○ *Je souhaite adhérer au SSP-enseignement*

Nom:..... *Prénom:* .....

Rue et n°: ..... *Localité:* .....

Tél: ..... *Lieu de travail:* .....

à renvoyer à: **SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne *ou à* vaud@ssp-vpod.ch**